



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 19 juin 2019

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

ÉDITION DU 19 JUIN 2019

Cliquez sur l'acte souhaité pour y accéder directement

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

Arrêté préfectoral en date du 14 juin 2019 relatif à la composition du jury pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Grand Est – session 2019

ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 14 JUIN 2019

RELATIF A LA COMPOSITION DU JURY POUR LE
RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS
ADMINISTRATIFS DE L'INTERIEUR ET DE
L'OUTRE MER POUR LA REGION GRAND EST –
SESSION 2019

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST -
PREFET du BAS-RHIN**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n°2005-8436 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

VU le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

VU le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret N°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'Etat ou de ses établissements publics ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

VU l'arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'État ;

VU l'arrêté du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture des concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 22 mars 2019 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2019 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 26 avril 2019 relatif à l'ouverture du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Grand Est – session 2019;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin :

A R R E T E

Article 1 : Le jury pour le recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Grand Est – session 2019 est constitué comme suit :

Mme Lucienne SCHAFF

Directrice des ressources humaines à la
préfecture du Bas-Rhin

Présidente

Mme Sophie CUNY

Cheffe de bureau des ressources humaines et
action sociale – conseiller mobilité-carrière à la
préfecture de la Moselle

Mme Audéline BONNET-LAIFA

Conseillère en Formation à la Plateforme
Régionale des Ressources Humaines –
Secrétariat Général des Affaires Régionales et
Européennes

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Grand Est.

Fait à STRASBOURG, le 14 JUIN 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,

~~Pour le Préfet et par délégation~~
~~Le Secrétaire Général~~

Yves SEGUY

« Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ».



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE IOM

- SESSION 2019 -

COMMISSION DE SELECTION

PROCES-VERBAL

Le 14 juin 2019, le jury a validé la liste des candidats admissibles au recrutement sans concours d'adjoint administratif de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre-mer session 2019.

Membres de la commission de sélection :

Mme Lucienne SCHAFF

Directrice des ressources humaines à la
préfecture du Bas-Rhin STRASBOURG

Présidente

Mme Sophie CUNY

Cheffe de bureau des ressources
humaines et action sociale – conseiller
mobilité-carrière à la préfecture de la
Moselle METZ

Mme Audeline BONNET-LAIFA

Conseillère formation à la plate forme des
ressources humaines et de la formation
du SGAR Alsace-Grand-Est

Décision :

Après délibération, le président et les membres de la commission décident d'arrêter la liste des candidats sélectionnés sur dossier pour passer un entretien oral :

Liste jointe en annexe

Fait à Strasbourg, le 14 juin 2019

La présidente de la commission

M. Lucienne SCHAFF

CANDIDATS ADMISSIBLES GRAND EST SESSION 2019

CIVILITE	Nom Patronymique	Nom Marital	Prénom
Madame	ALOUIN-IMPENS	TRIQUET	Carine
Madame	ARNOULD		Sylvie
Madame	BARDET		Elodie
Madame	BAUER	CHAPPON	Martine
Madame	BEHR		Céline
Madame	BERTRAND		Belinda
Madame	BOREL DE BEZ		Charlotte
Madame	BRACONNIER	PRINCE	Céline
Madame	BRAGARD		Christelle
Madame	BRAUN		Stéphanie
Madame	BURGUIN	EON	Nathalie
Monsieur	BURRIEZ		Didier
Madame	CAILLEAU		Sophie
Madame	CAMBON		Laetitia
Madame	CARELLA	MICLET	Isabelle
Madame	CHASSEIGNE		Laura
Monsieur	CHERNI		Wasfi
Madame	CHRISTOPHE		Anna
Madame	CRAPSKY		Amélie
Madame	CUVILLIER	PLATEROTI	Sabine
Madame	DAMASO		Charlène
Madame	DAUTREY		Lorène
Monsieur	DENIS		Romain
Madame	DI DIO	MALLET	Stéphanie
Madame	DIDONE	SANTOS DA SILVA	Christelle
Madame	EBERHARDT		Laetitia
Madame	ECHAMAT		Ibtissam
Monsieur	EL ABBOUDI		Nabil
Madame	FAIVRET	PAULIN	Sandrine
Madame	FAYS		Marine
Madame	FENDENHEIM		Aurélie
Madame	FERRARI		Fiona
Monsieur	FUMEL		Félicien
Madame	GOUJON		Laurence
Monsieur	GUZZO		Nicolas
Madame	JAMES		Céline
Madame	JECKEL		Maryline
Madame	JEREMIE		Mathilde
Madame	KAIKILEKOSE	SAOULA	Frédérique
Madame	KUHLMANN		Agnès
Madame	LARIBI		Zohra
Madame	LAVANDIER		Séverine
Monsieur	LECOMTE		Bérenger
Madame	LODS	STRINCONE	Magali
Madame	MARCILLY		Marie
Madame	MARTEAU		Aurélie
Madame	MARTINEZ		Lucile
Madame	MAYER		Ludivine
Madame	MIHOUBI		Samira
Monsieur	OURY		Gilles
Madame	PRUVOST		Natacha
Madame	RENNWALD	DITTMAR	Aurélie
Madame	RIVALAN	CHERIF	Laurence
Monsieur	SABIA		Anthony
Madame	SALVETTI		Lauriane
Monsieur	SCHMITT		Florian
Madame	SCHREIBER	GUINOT	Myriam
Madame	SETTOUTI	SCHREIBER	Yamina
Madame	SPELTHAN		Céline
Madame	TARASCO		Valentine
Madame	TASELLI		Eva
Madame	TROTZIER		Nathalie
Madame	VANOVERBEKE		Margaux
Monsieur	ZANELLA		Cédric